



Stage de préparation à l'installation

Une équipe d'animateurs économiques à votre écoute

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Vous souhaitez devenir "Chef d'entreprise" dans le Secteur des Métiers...

Afin d'aborder la création ou la reprise d'entreprise dans des conditions optimales, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme a mis en place le stage de préparation à l'installation, de **5 journées**, auquel vous allez participer.

Ce stage, rendu obligatoire par la loi n°82.10 91 du 23.12.1982, doit impérativement être suivi avant le début des formalités d'immatriculation au Répertoire des Métiers.

Il a trois objectifs :

- ⇒ **Vous apporter un ensemble d'informations essentielles pour la démarche à l'installation.**
- ⇒ **Vous familiariser avec les tâches nouvelles que vous allez devoir accomplir en tant que chef d'entreprise.**
- ⇒ **Vous sensibiliser à l'utilisation des nouvelles technologies numériques.**
- Un entretien individuel vient compléter ce dispositif afin de cerner les points forts et les points faibles de votre projet.
- ✎ **Une étude prévisionnelle peut être réalisée à cette occasion.**

A l'issue de ce stage, un animateur économique sera à votre disposition pour vous aider à mener à bien votre projet.

IMPORTANT : Le décret du 2 avril 1998 fixe les conditions de qualification pour l'exercice de certains métiers.

DECRET SUR LA QUALIFICATION

Décret n°98-246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification exigée pour l'exercice de certaines activités

⇒ Les activités concernées

Métiers entrant dans le champ des activités mentionnées par la loi :

1 - Entretien et réparation des véhicules et des machines :

Réparateur d'automobiles, carrossier, réparateur de cycles et motocycles, réparateur de matériels agricoles, forestiers et de travaux publics.

2-Construction, entretien et réparation des bâtiments :

Métiers de gros œuvre, de second œuvre et de finition du bâtiment.

3 - Mise en place, entretien et réparation des réseaux et des équipements utilisant les fluides ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage des immeubles et aux installations électriques :

Plombier, chauffagiste, électricien, climaticien et installateur de réseaux d'eaux, de gaz ou d'électricité.

4-Ramonage :

Ramoneur

5 - Soins esthétiques à la personne autres que médicaux et paramédicaux, modelages esthétiques de confort sans finalité médicale :

Esthéticien

6-Réalisation de prothèses dentaires :

Prothésiste dentaire

7-Préparation ou fabrication de produits frais de boulangerie, pâtisserie, boucherie et poissonnerie Préparation ou fabrication de glaces alimentaires artisanales :

Boulangier, pâtissier, boucher, charcutier, poissonnier et glacier

8-Activité de maréchal-ferrant :

Maréchal-ferrant

Les personnes qui exercent l'une de ces activités doivent :

→ Etre titulaires **d'un CAP ou d'un BEP** ou d'un diplôme ou titre homologué au même niveau ou supérieur, **délivré pour l'un des métiers.**

A défaut,

→ Elles doivent justifier d'une **expérience professionnelle de trois années** effectives (*), en qualité de travailleur indépendant ou de salarié dans l'exercice de l'un des métiers de la liste précitée. (*) sur le territoire de la Communauté européenne ou Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.

→ Si le chef d'entreprise ne remplit pas ces conditions, elles doivent être remplies par une personne travaillant dans l'entreprise.

Il existe par ailleurs une réglementation déjà en application pour d'autres activités :

(taxi, ambulance, coiffure, déménagement, contrôle technique...)

Pour plus de précisions, nous consulter.

PROGRAMME

Stage de préparation à l'installation

1 E R M O D U L E

LE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL DE L'ENTREPRISE

Présentation générale
Le financement
Les investissements, les produits, les charges, le résultat

LA REFLEXION SUR L'APPROCHE COMMERCIALE DU PROJET

Les aides et les prêts à l'installation
Produits, clientèle, concurrence - Les actions commerciales
Les relations banque entreprise - *Intervention d'un banquier*

LES INFORMATIONS SOCIALES ET JURIDIQUES

Les formes juridiques de l'entreprise
Cotisations sociales des travailleurs indépendants - Calcul et prestations
Interventions du Régime Social des Indépendants RSI et de l'URSSAF

2 E M E M O D U L E

LA FISCALITE - APPRENTISSAGE EMPLOI FORMATION OUTILS INFORMATIQUES ET INTERNET - ASSURANCES

La fiscalité directe et indirecte de l'entreprise
L'apprentissage, l'emploi et la formation continue de l'artisan
Les utilisations du numérique (informatique et internet) dans la création et la gestion d'entreprise
Les assurances professionnelles - *Intervention d'un assureur*

LA COMPTABILITE

La comptabilité
L'organisation du bureau
Le rôle de l'expert-comptable - *Intervention d'un expert-comptable*

Si présence aux 5 journées : **Remise de l'attestation (et du reçu)** permettant votre immatriculation au Répertoire des Métiers (sur rendez-vous).